

# CHARTRE POUR LE CHANGEMENT

**NOS INFIRMIÈRES.  
NOTRE FUTUR.**

## **Valoriser, protéger, respecter et investir dans nos infirmières pour un futur durable des soins infirmiers et de santé**

Les infirmières dispensent des soins et donnent l'impulsion pour relever les défis de santé mondiaux partout dans le monde, en courant souvent de grands risques. Elles sont la force vitale essentielle de la santé, or, nos systèmes de soins de santé à travers le monde ne se sont pas montrés à la hauteur et ont échoué à valoriser, protéger, respecter et investir dans cette précieuse ressource. Le monde a considéré à tort que les infirmières sont un bien acquis, les percevant comme une ressource invisible et inépuisable. Cela doit cesser pour le bien des infirmières et de la santé mondiale.

Les infirmières sont essentielles pour des collectivités en meilleur état de santé, des sociétés capables de s'adapter, des économies florissantes et des nations puissantes. Il est temps que les responsables politiques et les décideurs aux échelons national et local prennent des mesures décisives pour bâtir et optimiser des effectifs infirmiers résistants, forts et pérennes. La Charte pour le changement du Conseil International des Infirmières présente dix mesures qui doivent être prises par les pouvoirs publics et les employeurs afin de mettre en place et d'entretenir des systèmes de santé sûrs, abordables, accessibles et réactifs, et ainsi faire passer les infirmières du statut d'invisibles à inestimables.

1

**Protéger et investir dans la profession infirmière** pour reconstruire des systèmes de santé en mesure d'atteindre les objectifs de développement durable et la couverture sanitaire universelle et ainsi améliorer la santé mondiale. Reconnaître et estimer la santé et les soins de santé comme un investissement et non un coût. Obtenir des engagements d'investissement pour maintenir des soins justes et centrés sur la personne.

2

**Prendre des mesures urgentes et renforcer le soutien à la santé et au bien-être du personnel infirmier, en garantissant des conditions de travail sûres et salubres et en respectant ses droits.** Mettre en place des systèmes pour garantir des niveaux sûrs de dotation en effectifs. Poser des garde-fous contre la violence et les risques sur le lieu de travail et mettre en œuvre et respecter les normes internationales du travail sur le droit des infirmières à travailler dans des environnements sûrs et salubres, protégeant la santé physique et mentale.

3

**Promouvoir des stratégies de recrutement et de fidélisation des infirmières pour remédier aux pénuries de personnel. Améliorer la rémunération des infirmières pour garantir un salaire et des avantages justes et convenables, et favoriser des environnements de pratique positifs,** à l'écoute des infirmières, et leur fournissant les ressources nécessaires pour qu'elles exercent leur travail en toute sécurité et de façon efficace et efficiente. Financer des activités relatives à la gouvernance, la reconnaissance et le perfectionnement professionnels tout au long de la carrière.

4

**Concevoir, mettre en œuvre et financer des plans nationaux relatifs aux personnels infirmiers** en vue d'atteindre à terme l'autosuffisance en nombre d'infirmières. Mobiliser les ressources à l'appui d'effectifs solides pour assurer des services de santé essentiels, infléchir la courbe du chômage et fidéliser les talents. Veiller à ce que la mobilité internationale soit éthique, transparente, contrôlée et offrant les mêmes avantages au pays émetteur et au pays récepteur, tout en respectant les droits des infirmières. Entreprendre la planification et le suivi systémiques du personnel à l'échelle de l'ensemble du processus de soins.

5

**Investir dans des programmes de formation en soins infirmiers de qualité et agréés** afin de former davantage d'infirmières et de favoriser l'évolution de carrière des infirmières en activité. Concevoir des programmes d'études tels que quand les infirmières obtiennent leur diplôme, elles disposent des aptitudes, des compétences et de la confiance requises pour répondre aux besoins de santé changeants et évolutifs des collectivités, et soutenir l'évolution de carrière permettant de passer d'infirmière généraliste à spécialiste et de pratique avancée.

6

**Permettre aux infirmières d'œuvrer dans toute l'étendue de leur domaine de pratique** en renforçant et en modernisant la réglementation et en investissant dans la pratique infirmière avancée et les modèles de soins dirigés par des infirmières. Intégrer les systèmes de santé et les réorienter vers la santé publique, les soins primaires, la promotion de la santé et la prévention, les soins de proximité, les soins à domicile et les soins centrés sur le patient.

7

**Reconnaître et valoriser les compétences, les connaissances, les atouts et l'expertise des infirmières.** Respecter et promouvoir le rôle des infirmières en tant que professionnelles, scientifiques, chercheuses, éducatrices et dirigeantes du secteur de la santé. Associer les infirmières à la prise de décisions concernant les soins de santé, à tous les niveaux. Promouvoir et investir dans une culture juste, qui respecte la profession infirmière car c'est elle qui contribue le plus à des systèmes de santé de qualité.

8

**Impliquer de façon active et constructive les associations nationales d'infirmières** en tant que partenaires professionnels essentiels dans tous les aspects de la politique, de la prestation et de la direction des soins de santé et d'assistance sociale, en tant que porte-parole expérimentés et fiables des infirmières. Créer des partenariats multilatéraux aux échelons local, national et mondial.

9

**Protéger les populations vulnérables, défendre et respecter les droits de l'homme, l'égalité des sexes et la justice sociale.** Placer et respecter la déontologie infirmière au cœur de la conception et de la mise en œuvre des systèmes de santé, afin que tous puissent accéder à des soins de santé justes, non discriminatoires, centrés sur la personne et fondés sur les droits, sans risque de difficultés financières.

10

**Nommer des infirmières dirigeantes** à des postes de direction dans toutes les organisations de soins de santé et lors de l'élaboration des politiques publiques. Renforcer le leadership infirmier dans l'ensemble des systèmes de santé et créer et maintenir des rôles dirigeants infirmiers là où l'on en a le plus besoin.



**NOS INFIRMIÈRES.  
NOTRE FUTUR.**

Conseil International des Infirmières

**Le pouvoir économique des soins**

